



Les Cahiers du Centre Africain de Recherche Scientifique, de Formation et d'Innovation (CARESFI)

**Série Sciences Humaines,
Sociales et Lettres**

Volume 3 - n° 01 - Juillet 2025

ISSN : 2756-7389 (en ligne et imprimé)

E-mail : revuecaresfi@gmail.com

Site web : <https://www.caarsi-bf.net/>





LES CAHIERS DU CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE FORMATION ET D'INNOVATION (CARESFI)

Série Sciences Humaines, Sociales et Lettres

Volume 3 - n° 01 - Juillet 2025

ISSN : 2756-7389 (en ligne et imprimé)

**Sect 17 Tanghin
BP 5680 Ouaga C.N.T 10030 Ouagadougou
Burkina Faso**

Email : caresfirevue@gmail.com

Site web : <https://www.caarsi-bf.net/>



INDEXATION INTERNATIONALE



Impact Factor Value of **0.773** based on International Citation Report (ICR) for the year **2024-2025**.

The URL for journal on our server is

<https://isindexing.com/isi/journaldetails.php?id=23843>

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index

www.ESJIndex.org

Indexation internationale :

<http://esjindex.org/search.php?id=7804>



Tous droits réservés

© CARESFI - 2025

ISSN (en ligne et imprimé) : 2756-7389

Dépôt légal : n° 25-051 du 22 / 07 / 2025

Bibliothèque Nationale du Burkina Faso

DIRECTION DE LA REVUE

Directeur de Publication

VALLEAN Tindaogo, Professeur Titulaire en Sciences de l'Education, Ecole Normale Supérieure, Burkina Faso

Rédacteur en chef

SAMANDOULGOU W. Serge Denis, Maître de Recherche en Philosophie Morale et Politique, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)/Burkina Faso

COMITE SCIENTIFIQUE

NIANG Abdoulaye, Professeur Titulaire en sociologie, Université Gaston Berger, Sénégal

KONKOBO/KABORE Madeleine, Directeur de recherche en Sociologie, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

SAWADOGO Mahamadé, Professeur Titulaire en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso

BESSETE Lese, Professeur Titulaire en gestion de l'éducation, Université de Québec à Montréal

COMPAORÉ Relwendé Auguste Maxime, Directeur de recherche en Histoire de l'Education, CNRST/INSS, Burkina Faso

BATIONO Jean-Claude, Professeur Titulaire en Sciences de l'Education, École Normale Supérieure/Burkina Faso

MAIGA Alkassoum, Professeur Titulaire en sociologie, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso

NANGA Angelina, Professeur Titulaire en Sociologie de la communication, Université de Cocody, Burkina Faso

PARE/KABORE Afsata, Professeur Titulaire en Sciences de l'éducation, Université Norbert ZONGO, Cote d'Ivoire

SAHGUI Joseph, Professeur Titulaire en sociolinguistique, Université Abomey Calavy, Bénin

SISSAO Alain, Directeur de recherche en littérature, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

SAWADOGO François, Professeur Titulaire en Psychologie, Université Norbert Zongo, Burkina Faso

SEMDE Cyrille Professeur Titulaire en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso

BALDE Djénébou, Professeur Titulaire en administration scolaire, Institut Supérieur des Sciences de l'éducation, Guinée

AKAKPO-NUMANDO Séna Yawo, Professeur Titulaire en Sciences de l'éducation, Université de Lomé

FERREIRA-MEYERS Karen, Professeur Titulaire en linguistique, Université of Eswatini en Eswatini, Afrique Australe

SOME Maxime, Professeur Titulaire en Linguistique, Université Norbert ZONGO, Burkina Faso

NIANG Abdoulaye, Professeur Titulaire en Sociologie du développement, Université Gaster Berger, Sénégal

AGOUZOU AG Alou, Directeur de recherche, Institut de Pédagogie Universitaire, Mali

TRAORE Kalifa, Professeur titulaire en didactique des mathématiques, Ecole Normale Supérieure, Burkina Faso

PARI Paboussoum, Professeur Titulaire de Psychologie de l'éducation, Université de Lomé, Togo.

TCHABLE Boussanlègue, Professeur Titulaire en Psychologie de l'Education, Université de Kara

SANGARE Ali, Directeur de recherche en Sociologie, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

DANIOUE Tamasse, Professeur Titulaire de Sociologie politique, Université de Lomé, Togo

BOUKPESSI Tchaa, Professeur Titulaire de Biogéographie, Université de Lomé, Togo

LARE Lalle Yendoukoa, Professeur Titulaire de Géographie rurale et aménagement, Université de Lomé, Togo

AHOLOU Coffi Cyprien, Professeur Titulaire de Sociologie urbaine, Université de Lomé, Togo

LABANTE Nakpane, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine, Université de Kara, Togo

PALI Tchaa, Professeur Titulaire de Linguistique descriptive, Université de Kara, Togo

AWESSO Atiyihwè, Professeur Titulaire d'Anthropologie sociale, Université de Lomé, Togo

AMOUZOU Akoété, Professeur Titulaire de Littérature africaine d'expression anglaise et didactique de l'anglais, Université de Kara, Togo

DJIWA F. B-M Syméon, Professeur à l'Institut Supérieur Pontifical de Théologie Morale (Accademia Alfonsiana), Rome

TRAORE Ibrahima, Maître de Conférences sciences de l'éducation, Université de Bamako/Mali

AMOUZOU-GLIKPA Amevor, Professeur Titulaire, Sociologie de l'éducation, Université de Lomé, Togo

OUEDRAOGO Mangawindin Guy Romuald, Maître de Conférence en Sciences de l'Education, Ecole Normale Supérieure, Burkina Faso

NIYA. Gninneyo Sylvestre-Pierre, Maître de Conférence en Sciences de l'Education, Ecole Normale Supérieure, Burkina Faso

DICKO Bréma Ely, Maître de conférences en Sociologie de la migration, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali

PAMBOU Jean-Aimé, Maître de conférences en sciences de l'éducation, Ecole Normale Supérieure, Libreville, Gabon

AMBASSA Betoko Marie-Thérèse, Maître de conférences en littérature francophone (sémiotique du théâtre), Ecole Normale Supérieure de Yaoundé/Cameroun

BONANE Rodrigue Paulin, Maître de recherche en philosophie, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

SAMANDOULGOU Serge, Maître de recherche en philosophie, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

SOME Alice, Maître de Recherche en philosophie, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

SIGUE Ousseny, Maître de recherche en géographie du Transport, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

ZIDNABA Irissa, Maître de recherche en géographie de la population, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

BAWA Ibn Abib, Maître de Conférences en Psychologie de l'éducation, Université de Lomé, Togo

KALIKA Kaka, Maître de Conférences en Psychologie Clinique et Psychopathologie du travail et des organisations, Université de Lomé, Togo

POUDIOUGO Wendkuuni Désiré, Maître de Recherche en Sciences de l'Education, INSS/CNRST/Burkina Faso

COMITE DE LECTURE

TRAORE Ibrahima, Maître de Conférences sciences de l'éducation, Université de Bamako/Mali

OUEDRAOGO P. Salfou, Maître assistant en sociologie, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso

SAMANDOULGOU Serge, Maître de recherche en philosophie, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

OURO BITASSE Eralakaza, Maître de Conférences de Sociologie urbaine, Université de Kara, Togo

OUEDRAOGO Mangawindin Guy Romuald, Maître de Conférence en Sciences de l'Education, Ecole Normale Supérieure, Burkina Faso

NIYA. Gninneyo Sylvestre-Pierre, Maître de Conférence en Sciences de l'Education, Ecole Normale Supérieure, Burkina Faso

BONANE Rodrigue Paulin, Maître de recherche en philosophie, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

YAOU Tamégnon, Maître de Conférences de Sociologie de l'éducation, Université de Kara, Togo

GUEZERE Assogba, Maître de Conférences de Géographie urbaine, Université de Kara, Togo

ALOSSE Charles-Grégoire Dotsè, Maître de Conférences de Philosophie Politique, Université de Kara, Togo

GNANE Napo Mounkaila, Maître de Conférences de Sociologie de la communication, Université de Lomé, Togo

SATRA Baguissoga, Maître de Conférences de Lettres modernes, Université de Kara, Togo

POUDIOUGO Désiré, Maître de recherche en sciences de l'éducation, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

SOME Alice, Maître de Recherche en philosophie, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

SAMANDOULGOU Serge, Maître de recherche en philosophie, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

OUEDRAOGO Paul, Maître Assistant, Université Catholique d'Afrique de l'Ouest (UCAO-UUB), Burkina Faso,

DJIWA F. B-M Syméon, Professeur à l'Institut Supérieur Pontifical de Théologie Morale (Accademia Alfonsiana), Rome

SIGUE Ousseny, Maître de recherche en géographie du transport, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

ZIDNABA Irissa, Maître de recherche en géographie de la population, Centre National de Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

DRABO amba Victorine, Chargé de Recherche en sciences du langage, INSS/CNRST/Burkina Faso

DIALLO Issa, Maître de conférences en Anthropologie de la Santé, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux, Mali

TOURE Boureila, Maître de Conférence en anthropologie politique, Université des lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali

TANDJIGORA Fodié, Maître de Conférence en sociologie, Université des lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali

SYLLA Almany, Maître de Conférence en anthropologie du développement, Université des lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali

DIAKHATE Assane, Maître de conférences en Sciences de l'éducation, Université Gaston Berger, Sénégal

DIA Mamadou, Maître de Conférence en didactique des langues, Université des lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali

DIARRA Modibo, Maitre de Conférence en Littérature Comparée,
Université des lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali

DEMBELE Afou, Maitre de Conférence en Littérature Orale,
Université des lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali

ALLYN Anoumou Mawa, Chargé d'enseignement (Ethnologie) à
Université de Strasbourg, France

ESSAMA OWONO Siméon, Chargé d'enseignement (Philosophie de
l'éducation) Université Catholique d'Afrique Centrale/Cameroun

DICKO Bréma Ely, Maitre de Conférence en sociologie, Université des
lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali

DAYAMBA K. Marc Francis, Attaché de Recherche en sciences
économiques (économie numérique), CNRST/Burkinabè Faso

COMITE DE REDACTION

DJIWA F. B-M Syméon, Institut Supérieur Pontifical de Théologie
Morale (Accademia Alfonsiana), Rome

TRAORE Ibrahima, Université de Bamako/Mali

ALLYN Anoumou Mawa, Université de Strasbourg, France

ESSAMA OWONO Siméon, Université Catholique d'Afrique
Centrale/Cameroun

OUEDRAOGO Paul, Université Catholique d'Afrique de l'Ouest
(UCAO)/Burkina Faso,

SAMANDOULGOU Serge, Institut des Sciences des
Sociétés/CNRST/Burkina Faso

GNASSINGBE Kouméabalo, Université de Lomé, Togo

POUDIOUGO Désiré, Centre National de Recherche Scientifique et
Technologique, Burkina Faso

BONANE Rodrigue Paulin, Centre National de Recherche Scientifique
et Technologique, Burkina Faso

NEBIE Alexis, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso

NAO Aklesso, Université de Lomé, Togo

DAYAMBA K. Marc Francis, CNRST, Burkina Faso

NORMES EDITORIALES

- ✓ La longueur du texte va de 30 000 à 50 000 signes, espaces et caractères. Il doit être rédigé en format Word, police Times New Roman ; taille 12 pts, interligne simple, positionnement justifié, avec des marges de 2.5 cm.
- ✓ Le titre de l'article, de taille 14 pts gras, ne doit pas excéder 15 mots.
- ✓ Le prénom (en minuscule) suivi du nom (en majuscule) et les adresses de chaque auteur sont de taille 12 pts.
- ✓ Le résumé comporte les éléments suivants : la problématique, la méthodologie, les résultats globaux. Il doit être de taille 12 pts et n'excédant pas 300 mots. Le résumé est produit à la fois en français et en anglais. Il en est de même pour les mots clés, qui ne doivent pas excéder 05.
- ✓ Les annexes et notes de bas de page sont à éviter dans la mesure du possible.
- ✓ Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.
- ✓ Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).
- ✓ Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteurs par exemple :

AMIN Samir, 1996, Les défis de la mondialisation, Paris, L'Harmattan

AUDARD Catherine, 1996, Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société, Paris, Gallimard

BERGER Gaston, 1967, L'homme moderne et son éducation, Paris, PUF

NB : Pour approfondir les normes voir (NORCAMES/LSH) sur le site du CAMES

SOMMAIRE

- Transformations pédagogiques et numériques à l'ère de l'IA : enjeux, défis et perspectives.....1**
Mireille ESSONO EBANG
- Activités langagières communicatives et transposition dans un contexte scolaire bilingue *fulfulde*-français.....25**
Oumar LINGANI
- Gramática y cortesía verbal: mecanismos gramaticales españolas en actos de habla.....51**
Agré Jules-Arnaud AGRÉ, Aboubakar SYLLA
- Environnement scolaire inclusif et estime de soi des élèves en situation de handicap visuel.....73**
Yvonne KOUTOU ép. TIBIRI, Zoumbissé DAKIO
- Formations universitaires et mobilité professionnelle chez les travailleurs de la fonction publique au Burkina Faso.....93**
KABORE Windlanaba Etienne
- Relations auto-régulation, engagements académiques et caractéristiques professionnelles des étudiants professionnels au Burkina Faso.....117**
Elie Corneille DAKUYO
- Local people's perceptions of borehole management in the rural commune of Imasgo, Burkina Faso.....135**
Dramane DAHANI, Wendlassida RAMDE, Issa SORY
- Problématique du développement du tourisme : Une analyse des facteurs de réussite d'une politique touristique au Burundi.....157**
Leonidas NDAYISABA
- Analyse des défaillances grammaticales dans *le tragique destin du président Tinga* de Yaya Ouédraogo.....193**
Bernadin KOUMA

Analyse des obstacles liés à l’insertion socio-professionnelle des réfugiés soudanais au Tchad.....	205
ABAKAR MAHAMAT HASSABALLAH, HAMIDE ABRASS RAHMA, PAKOUARE KEBZABO	
Caractérisation de l’état de dégradation physique des terres dans la commune rurale de Kouka, Burkina Faso.....	233
Jacques KONKOBO	
Cartographie et dynamique spatio-temporelle par télédétection de la couverture terrestre du quartier Mayanga dans la commune de Madibou entre 2001 et 2013, Congo Brazzaville.....	261
MAYIMA Brice Anicet, SOUAMY-LEGRAND Joseph Edmé	
B. Russell et L. Wittgenstein 2 à propos de la signification des signes linguistiques.....	279
Michel SAHA, Nalourgo Drissa COULIBALY	
Le procès de Descartes face à la crise écologique.....	295
SANGARE Tiengolo Fanny	
De l’art médical à la santé, vers un tout s’organisant.....	311
Kouassi Clément N’DOUA	
Prise en compte du genre dans la gestion des inondations dans les communes de Athiéme et Grand-popo : efforts faits et limites à solutionner pour plus d’efficacité.....	329
OROU BATA Bona Elodie, GNIMADI Codjo Clément, Euloge OGOUWALE	
Inefficacité de la protection des travailleurs en situation de handicap dans l’administration publique à Abidjan.....	349
Bi-Claude Évariste ZAN, Wagnan Karidja KONÉ Épouse KONÉ	
Démésure, excentricité narrative dans la bible et le fusil de Maurice BANDAMAN.....	369
Aminatou OUATTARA	

L'approche par compétences, levier pour l'enseignement-apprentissage des isométries en classe de terminale scientifique.....387

Anassim AWATIROU, Nikabou GBANDI,
Parfait ABBY-M'BOUA, Kokou TCHARIE

La contribution de la pêche au développement socio-économique de la région du sahel (Burkina Faso) de 1997 à 2020.....415

Goula THIOMBIANO, Zara DAO

Typologie d'alternance des langues en contexte d'enseignement-apprentissage au cours préparatoire.....441

Youssoufou OUEDRAOGO

Femme et politique : vers une perversion des philosophes du contrat social.....457

KOUASSI Amenan Madeleine, épouse ÉKRA

Effet des supports multimédias-interactifs sur l'engagement en français : étude aux lycées liberté, concorde, paix à Ndjamena...469

Abakar Ousmane Abdallah

Figures, récits, métaphores : pour une herméneutique du leadership narratif en contexte organisationnel.....489

Oscar MEGNE M'ELLA

Portrait de la recherche sur l'éducation en situation d'urgence dans le bassin du lac Tchad.....513

Esaïe YALLAH WAÏDOU, Jean DOUM-HANI DOUKSIDI

Le bien-être de l'homme technicisé au prisme du bonheur augustinien.....527

ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI

De la transmission des savoirs a la formation des compétences : analyse critique des pratiques enseignantes en éducation à la santé.....539

Guy MOUSSAVOU, Laure Stella GHOMA LINGUISSI

Contractualisme médical face à la crise de la relation soignant-soigné : vers une perspective doucénienne.....565

Gouman Martin Christ-Roi YAO

Sens moral de la recherche de la vérité et destinée de l'homme chez Nicolas Malebranche.....581

Josoa FANOMEZANTSOA

Le mariage dans les églises de réveil en république du Congo : une réalité construite.....599

ITOUA ONDET Maixent Cyr, LENGU Richard Macaire

Éditorial du Volume 3, Numéro 1

Ce nouveau numéro des *Cahiers du CARESFI*, Volume 3, Numéro 1, témoigne une fois de plus de la richesse, de la diversité et de l'actualité des recherches menées dans les champs des sciences humaines, sociales et lettres. À travers les regards croisés d'universitaires et de praticiens venant de divers horizons, ce numéro s'emploie à interroger les dynamiques sociétales, les mutations pédagogiques, les défis épistémologiques et les enjeux humains qui traversent nos sociétés contemporaines.

Le dossier s'ouvre sur une réflexion incontournable à l'ère de l'intelligence artificielle : « *Transformations pédagogiques et numériques à l'ère de l'IA : enjeux, défis et perspectives* » de Mireille Essono Ebang. L'auteure met en lumière les mutations profondes induites par l'IA dans le monde éducatif, tout en posant les bases d'une réflexion éthique et prospective sur ses usages.

Cette entrée en matière trouve un prolongement naturel dans l'analyse d'Oumar Lingani qui explore *les activités langagières communicatives en contexte scolaire bilingue fulfulde-français*. En examinant la transposition didactique dans les milieux bilingues, l'article révèle les subtilités d'une pédagogie inclusive et contextualisée.

C'est aussi à une exploration de la langue, mais dans sa dimension pragmatique, que nous invite Agré Jules-Arnaud Agré avec « *Gramática y cortesía verbal* ». Cette étude des mécanismes grammaticaux espagnols dans les actes de langage met en relief la grammaire comme vecteur de civilité et d'interaction sociale.

L'intérêt pour l'inclusion scolaire se poursuit avec la contribution de Yvonne Koutou ép. Tibiri et Zoumbissé Dakio, qui interrogent *l'environnement scolaire inclusif et l'estime de soi des élèves malvoyants*. Le lien entre cadre éducatif et construction identitaire est ici examiné avec finesse.

Dans la même veine de l'éducation et du monde professionnel, Windlanaba Étienne Kaboré s'intéresse aux *formations universitaires et à la mobilité professionnelle dans la fonction publique burkinabè*. Cette articulation entre formation et carrière fait écho à l'article d'Élie Corneille Dakuo sur *l'auto-régulation et l'engagement académique chez les étudiants professionnels*, soulignant le rôle des dynamiques internes dans la réussite universitaire.

En quittant les sphères éducatives pour celles de la gestion des ressources, Dramane Dahani et ses co-auteurs étudient *la perception des populations sur la gestion des forages dans la commune rurale d'Imasgo*. Une transition fluide vers les enjeux du développement durable, approfondis par Leonidas Ndayisaba qui analyse *les conditions de succès d'une politique touristique au Burundi*.

Sur un autre registre, Bernadin Kouma aborde *les défaillances grammaticales dans une œuvre littéraire*, tandis qu'Abakar Mahamat Hassaballah met en lumière *les obstacles à l'insertion socio-professionnelle des réfugiés*

soudanais au Tchad, soulignant les tensions entre discours humanitaire et réalités du terrain.

L'environnement physique n'est pas en reste avec Jacques Konkobo qui propose une *caractérisation de la dégradation des terres dans la commune de Kouka*, une analyse complétée par celle de Mayima Brice Anicet et Souamy-Légrand Joseph Edmé sur *les dynamiques spatiales de la couverture terrestre à Mayanga, Congo-Brazzaville*.

La réflexion philosophique s'invite ensuite avec Michel Saha et Nalourgo Drissa Coulibaly sur *la signification des signes linguistiques chez Russell et Wittgenstein*, puis avec Tiengolo Fanny Sangaré, qui met Descartes au procès face à *la crise écologique*.

Cette interrogation existentielle sur l'homme et son environnement se prolonge dans l'approche systémique de Kouassi Clément N'Doua : *de l'art médical à la santé comme « Tout » organisé*. Une perspective complémentaire à celle d'Orou Bata Bona Elodie et ses co-auteurs qui explorent *la gestion genrée des inondations au Bénin*.

L'inclusion reste au cœur des préoccupations avec Bi-Claude Évariste Zan et Wagnan Karidja Koné qui dénoncent *l'inefficacité de la protection des travailleurs handicapés à Abidjan*. Un constat qui résonne avec l'exploration littéraire d'Aminatou Ouattara sur *l'excentricité narrative dans l'œuvre de Maurice Bandaman*.

La pédagogie scientifique est illustrée par l'étude d'Anassim Awatirou Nikabou et ses collègues sur *l'enseignement des isométries par l'approche par compétences*. Dans une perspective historique et socio-économique, Goula Thiombiano et Zara Dao analysent *la contribution de la pêche au développement du Sahel*.

Les contextes linguistiques d'enseignement sont également mis en avant par Youssoufou Ouédraogo avec *la typologie d'alternance des langues au cours préparatoire*. Parallèlement, Kouassi Amenan Madeleine questionne *la place de la femme en politique à l'aune des théories du contrat social*.

L'usage des outils numériques dans l'enseignement du français est abordé par Abakar Ousmane Abdallah, tandis qu'Oscar Megne M'Ella propose une lecture originale du leadership à *travers les récits et les métaphores* en contexte organisationnel.

Les défis de l'éducation en situation de crise sont abordés par Esaïe Yallah Waïdou et Jean Doum-Hani Douksidi dans un *portrait de la recherche dans le bassin du lac Tchad*, une thématique qui rejoint la réflexion d'Angora N'gouan Yah Pauline épse Assamoi sur *le bonheur de l'homme technicisé selon Augustin*.

Enfin, le parcours se clôture sur une note philosophico-médicale avec Gouman Martin Christ-Roi Yao qui plaide pour *un contractualisme médical renouvelé face à la crise de la relation soignant-soigné*, avant que Josoa Fanomezantsoa ne nous ramène à *la quête morale de vérité chez Malebranche*. La dernière contribution de ce numéro, signée Itoua Ondet Maixent Cyr et Lengo

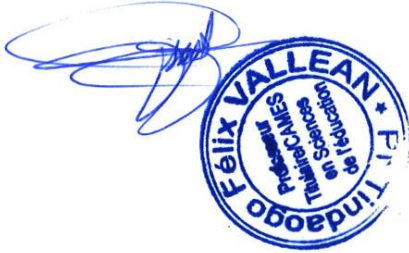


Richard Macaire, examine *le mariage comme construction sociale dans les Églises de réveil du Congo*.

À travers ces 30 articles, ce volume offre un kaléidoscope de perspectives plurielles, nourries par des préoccupations ancrées dans les réalités sociales, politiques, éducatives et philosophiques de l'Afrique et du monde. Un appel à poursuivre la réflexion, à tisser des liens interdisciplinaires, et à valoriser les savoirs pour agir avec conscience et discernement.

Directeur de publication

Professeur VALLEAN Tindaogo
Professeur Titulaire en sciences de l'éducation
École Normale Supérieure/Burkina Faso



INEFFICACITÉ DE LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE À ABIDJAN

Bi-Claude Évariste ZAN*
Université de San Pedro

Wagnan Karidja KONÉ Épouse KONÉ
Université Jean Lorougnon Guédé

Résumé

L'étude vise à décrire et à expliquer l'inefficacité de la protection des travailleurs, en situation de handicap, dans l'administration publique à Abidjan. Contrairement aux précédentes contributions, elle se distingue par sa portée explicative de l'inefficacité de la protection de ces travailleurs. Trois (3) ministères ont circonscrit l'espace du cadre d'étude. Trente-trois (33) locuteurs, issus de manière combinée des effectifs de la direction de la promotion des personnes handicapés du ministère de l'emploi et de la protection sociale, des travailleurs en situation de handicap, des fédérations des personnes en situation de handicap et des ONG spécialisées dans la protection des personnes en situation de handicap, ont participé aux enquêtes. L'étude documentaire, le questionnaire, le guide d'entretien et l'observation

*** Correspondance : Bi-Claude Évariste ZAN**

Docteur en Criminologie, Enseignant-Chercheur
Université de San Pedro, 01 BP 1800 San Pedro 01, Côte D'ivoire
evariste.zanbi@usp.edu.ci ; zanbiclaude@gmail.com ; +225 05-06-41-08-48

****Wagnan Karidja KONÉ Épouse KONÉ**

Docteure en Sciences Sociales de Développement Option Psychosociologie des
Organisations et du Travail, Enseignante-Chercheuse
Université Jean Lorougnon Guédé, BP 150 DALOA, Côte D'ivoire
konewagnan@gmail.com ; +225 07-08-36-01-80

ont aidé à la collecte des données. La méthode de recherche mixte de type séquentiel explicatif a structuré l'analyse de ces données. Les résultats obtenus révèlent que les stéréotypes ou préjugés réducteurs de certains collègues et responsables à l'égard des travailleurs, en situation de handicap dans l'administration publique, sont fortement corrélés à l'inefficacité de cette protection. Ce qui confirme l'hypothèse de recherche et renforce la pertinence de la théorie de l'infrahumanisation, qui a servi à la consolidation des matériaux de l'enquête. Pour une protection efficace, il a été fait mention de recommandations axées sur les engagements de l'État, de ses administrations déconcentrées et sur ceux des travailleurs concernés par l'étude.

Mots-clés : Abidjan ; Inefficacité ; Protection ; Travailleurs en situation de handicap ; Administration publique.

Abstract

The study aims to describe and explain the inefficiency of worker protection for people with disabilities in the public administration of Abidjan. Unlike previous contributions, it is distinguished by its explanatory scope regarding the inefficiency of this protection. Three (3) ministries have defined the study framework. Thirty-three (33) respondents, drawn from a combination of staff from the Directorate for the Promotion of Persons with Disabilities in the Ministry of Employment and Social Protection, workers with disabilities, federations of persons with disabilities, and NGOs specialized in the protection of people with disabilities, participated in the surveys. Documentary research, questionnaires, interview guides, and observations assisted in data collection. A sequential explanatory mixed-method research approach structured the analysis of these data. The results obtained reveal that the stereotypes or prejudices held by some colleagues and supervisors towards workers with disabilities in public administration are strongly correlated with the inefficiency of this protection. This confirms the research hypothesis and reinforces the relevance of the theory of infrahumanization, which was used to consolidate the survey materials. For effective protection, recommendations focused on the commitments of the state, its decentralized administrations, and those of the workers involved in the study have been mentioned.

Keywords: Abidjan; Inefficiency; Protection; Workers with disabilities; Public Administration

Introduction

Les personnes en situation de handicap rencontrent de nombreux problèmes (E. Dierckx et B. Schepens, 2024, p. 16). Elles sont discriminées, marginalisées (A.M-N. Kouamé et D. M. Tiemian, 2021, p. 98, p. 100) et desservies en matière d'emploi, de rémunération, de perspective de carrière et de vie (P. Grapin, 2004, p. 5 ; C. Bouchet, 2019, p. 1). Leurs droits en tant qu'hommes ne sont pas souvent respectés. Ils n'ont souvent pas la possibilité d'avoir accès aux services de base (école, santé, emploi etc.) (Organisation des Nations Unies, 2007, p. 1 ; B. Eyraud, J. Minoc et C. Hanon, 2018, p. 5).

En Côte d'Ivoire, les personnes en situation de handicap sont victimes de discrimination (B. I. Sahi, B. T. I. Tra et K. D. I. Sahi, 2019, p. 1). La probabilité de leur insertion professionnelle est réduite par divers obstacles les empêchant de réaliser leurs potentiels (Bureau International du Travail, 2002, p. II). Ces personnes sont désavantagées sur le marché de l'emploi (C. K. Kouakou. et A. T. Koba, 2015, p. 10) et rencontrent des difficultés d'accès à des emplois de qualité [Institut National de la Statistique (Côte d'Ivoire), 1998, p. 63 ; F. Jaffrès, 2021, p. 178]. Ces personnes bénéficient de moins en moins d'assistance favorisant leur mobilité pour atteindre leurs lieux de travail (difficulté de déplacement et inaccessibilité des moyens de transport, difficultés d'accès aux bâtiments...). Le handicap est mal perçu dans la société ivoirienne (A. M. Kouamé et D. M. Tiemian, 2021, p. 100).

Bien que ces travaux renseignent sur les difficultés professionnelles rencontrées par des travailleurs en situation de handicap, l'explication de ces difficultés demeurent insuffisamment explorée. Cette étude, qui adresse l'inefficacité de la protection de ces personnes vulnérables, en fait sa structurante. La présente étude a donc pour objectif de décrire et d'expliquer l'inefficacité de la protection des travailleurs, en situation de handicap, dans l'administration publique à Abidjan. L'hypothèse, qui en découle, est formulée comme suit : L'inefficacité de la protection des travailleurs, en situation de handicap dans l'administration publique à Abidjan, s'explique par des

stéréotypes ou préjugés réducteurs de quelques-uns de leurs collègues et responsables. La théorie de l'infrahumanisation (J.-P. Leyens, 2015, p. 99, p. 113) articule la construction de l'étude.

1. Méthodologie

La présente étude s'est déroulée à Abidjan dans différentes administrations qui relèvent des Ministères suivants :

- Ministère d'État, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MEMFPMA) ;
- Ministère des Finances et du Budget ;
- Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS).

Le choix s'est porté sur ces structures étatiques en raison du fait qu'elles soient constituées de travailleurs en situation de handicap. La population de l'étude est composée des catégories suivantes :

- Direction de la Promotion des Personnes Handicapés (DPPH) du MEPS ;
- Travailleurs en situation de handicap ;
- Fédérations des personnes en situation de handicap ;
- ONG spécialisées dans la protection des personnes en situation de handicap.

Deux techniques d'échantillonnage ont structuré la conduite l'étude. La première est la technique d'échantillonnage par boule de neige. Celle-ci a permis d'entrer en contact avec les travailleurs des administrations ciblées. Du fait des discriminations, dont elle est victime, cette population était difficilement accessible. Elle manifestait moins de volonté à s'exposer, en participant à une étude. Cette technique, par sa spécificité de produire des matériaux en chaîne, en s'appuyant « sur les recommandations des sujets de départ pour générer d'autres participants » (L. G. Johnston et K. Sabin, 2010, p. 39), a contribué à constituer l'effectif des travailleurs en situation de handicap. En second temps, l'usage de la technique du choix raisonné a permis de composer l'effectif des autres catégories d'enquêtés.

L'objectif de cette opération a visé la prise en compte d'individus « typiques » (P. N'Da, 2015, p. 106), ayant une connaissance de l'objet étudié. La synthèse, ci-dessous, présente l'échantillon d'enquête :

Tableau n°1 : Données de l'échantillonnage

Catégories	Effectif de l'échantillon
Direction de la Promotion des Personnes Handicapés du Ministère de l'emploi et de la protection sociale	1
Travailleurs en situation de handicap dans l'administration publique	23
Fédérations des personnes en situation de handicap	6
ONG spécialisées dans la protection des personnes en situation de handicap	3
Effectif global	33

Source : Enquête de terrain, Juin 2025

Au total, 33 individus ont participé aux enquêtes. L'étude documentaire, le questionnaire, le guide d'entretien et l'observation ont servi à collecter les données. La méthode, choisie dans le cadre de l'étude, a été la méthode de recherche mixte de type séquentiel explicatif. Cette méthode, qui a permis de renforcer les données de l'analyse quantitative par celles de l'analyse qualitative, a aidé à renforcer la validité des résultats (J. W. Creswell et V. L. Plano Clark, 2015, p. 5 ; M. Nagels, 2022, p. 3). D'une part, ce choix a été opéré en

raison de la priorisation faite sur la mise à l'épreuve des variables de l'hypothèse au moyen du test d'hypothèse non paramétrique, Khi deux de K. Pearson (2014, p. 157). D'autre part, le traitement des informations, par le biais de l'analyse phénoménologique, a permis de mieux cerner les perceptions des enquêtés et leurs expériences liées à l'inefficacité de cette protection.

2. Résultats

2.1 Généralités sur la protection des travailleurs de l'administration publique en situation de handicap

2.1.1 Cadre légal du système de protection

2.1.1.1 Cadre légal international

La Côte d'Ivoire a signé et ratifié plusieurs instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme en général, et à ceux des personnes en situation de handicap en particulier. Il s'agit, entre autres, de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ces textes de lois mettent en exergue le respect des droits inaliénables dont doivent jouir toutes personnes. Ils prônent l'égalité, la non-discrimination et la liberté de tous les êtres humains. Ils sensibilisent, également, les États signataires à se les approprier afin de permettre à tous les êtres humains de vivre dans la dignité et l'équité.

2.1.1.2 Cadre légal national

La législation ivoirienne est soucieuse du respect des droits, de la dignité et de l'égalité des peuples. La Côte d'Ivoire a, en effet, mis en place plusieurs dispositions pour permettre à sa population de vivre dans une société de justice. Dans la Constitution ivoirienne, en son article 32, il est noté que :

« L'État s'engage à garantir les besoins spécifiques des personnes vulnérables. Il prend les mesures nécessaires pour prévenir la vulnérabilité (...) des personnes en situation de handicap. Il s'engage à garantir l'accès des personnes vulnérables aux services de santé, à l'éducation, à l'emploi, à la culture, aux sports et aux loisirs ».

L'article 33 de ladite Constitution fait mention de ceci :

« L'État et les collectivités publiques protègent les personnes en situation de handicap contre toute forme de discrimination. Ils promeuvent leur intégration par la facilitation de leur accès à tous les services publics et privés. L'État et les collectivités publiques assument la protection des personnes en situation de handicap contre toute forme d'avilissement ».

La Loi n° 98-594 du 10 novembre 1998 d'Orientation en faveur des personnes handicapées concourt également à la protection de ces personnes. Depuis 2018, grâce au décret dérogatoire pris par le Président de la République de Côte d'Ivoire, le recrutement « exceptionnel » des personnes en situation de handicap à la Fonction Publique connaît une régularité. Ce décret donne quitus au MEMFPMA d'organiser ce recrutement, suivant des mesures spéciales prises pour favoriser l'insertion des personnes handicapées dans le secteur public.

2.1.2 Caractéristiques des travailleurs de l'administration publique en situation de handicap

Les travailleurs, concernés par l'étude, présentent des caractéristiques diverses. Celles-ci ont été abordées suivant les différentes formes de handicap constatées, alignées chacune sur des données socio-familiales et professionnelles. Ces données semblent être évocatrices de la « typicité » de ces travailleurs. L'enquête a disposé de 11 individus malvoyants ou en perte de cécité, de 8 handicapés moteurs, de 2 personnes de petite taille et de 2 personnes bègues. Les femmes constituent à hauteur de 43.48 % l'effectif de ces personnes handicapées, avec 36.36 % de présence chez les personnes malvoyantes ou en perte de cécité, 37.5 % chez les handicapés moteurs et 50 % de part et d'autre des effectifs de personnes bègues et de petite taille. Près de la moitié (47.83 %) de ces personnes, en situation de handicap, est mariée. De façon cumulée, ces travailleurs ont sous leur responsabilité familiale 88 personnes, avec une moyenne de 4 personnes en charge par individu. Ces travailleurs, en situation de handicap, sont des employés de bureau (89.96 %) et des agents de maîtrise (10.04 %), justifiant en moyenne 8 ans d'ancienneté.

2.1.3 Présentation du système de protection des travailleurs en situation de handicap dans l'administration publique

2.1.3.1 Institution chargée du système de protection

Les travailleurs, en situation de handicap dans l'administration publique, sont sous la responsabilité du MEPS. Un département y a été créé pour la protection des personnes en situation de handicap. Il s'agit de la DPPH. Elle comprend la sous-direction des institutions d'aide technique et la sous-direction de la promotion des droits des personnes handicapées.

2.1.3.2 Missions de l'institution chargée du système de protection sociale

La DPPH est chargée, entre autres missions, de :

- concevoir et de mettre en œuvre les politiques nationales visant la promotion et la protection des personnes handicapées ;
- assurer la protection et la promotion des droits des personnes handicapées ;
- contrôler les activités des institutions spécialisées de personnes handicapées.

2.1.3.3 Prestations de services en matière de protection

Comme annoncé plus haut, depuis 2018, la régularité de recrutements « exceptionnels », des personnes handicapées à la Fonction Publique, est constatée. La mise en objet de ce recrutement obéit à un mode opératoire de la Fonction Publique qui procède de la description des différents postes budgétaires, de la définition des différents profils et de l'organisation du recrutement après un contrôle des dossiers des personnes en situation de handicap. Ce recrutement « exceptionnel » précède d'autres actions de solidarité (protection), de quelques Ministères, à l'endroit de celles-ci. À titre d'exemple, il y a le MEMFPMA qui célèbre, les 3 décembre de chaque année, la journée internationale des personnes handicapées. À chaque célébration, ledit

Ministère leur offre des moyens matériels et financiers, puis participe aux activités de sensibilisation contre les formes de discrimination dont ces travailleurs sont souvent victimes. Il en est de même pour la Direction Générale du Trésor, qui initie des rencontres avec ses travailleurs, en situation de handicap, afin de prendre en compte leurs différents besoins.

2.2 Étude de l’inefficacité de la protection des travailleurs de l’administration publique en situation de handicap

2.2.1 Manifestations de l’inefficacité de la protection

Le tableau, qui suit, présente des données caractérisant l’inefficacité de la protection étudiée.

Tableau n°2 : Données caractéristiques de l’inefficacité de la protection

Données caractéristiques	Occurrence	Pourcentage (%)
Discrimination en situation de travail	23	27.71
Non-respect des textes de lois en faveur des personnes en situation de handicap	23	27.71
Absence de mesures d’accompagnement du recrutement « exceptionnel »	21	25.30
Caractère inadéquat de l’assurance maladie	16	19.28
Total	83	100.00

Source : Enquête de terrain, Mars 2025

Il a été recueilli, auprès de la catégorie « Travailleurs en situation de handicap » (N=23), les données (N=4) caractérisant l’inefficacité de sa protection. Sur une fréquence de 83 données enregistrées, il est noté un taux de cooccurrence significatif (23 : 27.71 %) de la discrimination en situation de travail et du non-respect des textes de lois en faveur des personnes en situation de handicap. Il en résulte que 100 % de ces

enquêtés décrivent l'inefficacité de leur protection par ces deux (2) caractéristiques. S'en suivent deux (2) autres caractéristiques qui sont l'absence de mesures d'accompagnement du recrutement « exceptionnel » (21 : 25.30 %) et le caractère inadéquat de l'assurance maladie (16 : 19.28 %). En ce qui concerne la discrimination en situation de travail, les enquêtés ont traduit qu'elle se manifeste par un manque de collaboration, sur des activités, de la part de certains de leurs directeurs, chefs de service et collègues et par leur moindre participation aux sessions de formations continues. F. G., un enquêté de cette catégorie, confirme cela en ces termes : « En six années de service, en tant que gestionnaire de courrier, je n'ai jamais été convié à une réunion organisant mes activités. À la limite, tout m'est imposé ici (...). Mon avis compte peu... ». Poursuivant, cet enquêté souligne ceci : « Pour bien d'autres, il peut arriver des semaines sans qu'une responsabilité ne leur soit confiée ». Pour ce qui est de la participation aux actions de formation, « ...rares sont ces travailleurs en situation de handicap qui sont autorisés à participer aux formations. Les plus "chanceux", d'entre eux, sont ceux qui totalisent, en moyenne, une session de formation en cinq ans de service ». Tels sont les propos de B. K., un responsable d'une fédération des personnes en situation de handicap. Le non-respect des textes de lois (Code Constitutionnel), en faveur des personnes en situation de handicap, se manifeste par la non-prise en compte de certaines mesures en leur faveur, telles que :

- garantir leurs besoins spécifiques (en favorisant leur déplacement, en leur permettant de contribuer au développement de leur structure...);
- prévenir leur vulnérabilité (en suscitant leur considération, en luttant contre certaines discriminations dont elles sont victimes, en facilitant leur accès aux services de santé ...).

À ces caractéristiques, s'ajoute l'absence de mesures d'accompagnement du recrutement « exceptionnel ». Selon P. T, un locuteur de la catégorie « ONG spécialisées dans la protection des personnes » :

« L’insertion des personnes en situation de handicap, à la Fonction Publique, nécessite la prise en compte de leur installation, de l’équipement de leur poste de travail en matériel adapté à chaque handicap. Ce sont quelques mesures d’accompagnement qui sont prévues pour faciliter leur insertion (...). Cependant, la réalité du terrain est tout autre. Leur recrutement n’est suivi d’aucune mesure d’accompagnement. (...) Ces personnes sont livrées à elles-mêmes. ».

Ce qui est indiqué, ici, c’est la non-application des mesures visant à rendre moins vulnérables les agents et fonctionnaires en situation de handicap. Du fait de cette situation, ceux-ci rencontrent les difficultés suivantes :

- Difficultés de se déplacer : les personnes handicapées, en fauteuil roulant, éprouvent des difficultés pour emprunter les transports en commun. Elles sont obligées d’emprunter les véhicules « à usage privé » (Taxi compteur, Yango, Uber...). Souvent, les conducteurs de ces véhicules refusent de les conduire du fait du temps que cela prendrait pour pouvoir les aider à monter et également à descendre à destination. Les malvoyants, quant à eux, se font accompagner, le plus souvent, de personnes pour les aider dans leur trajet quotidien. Il est difficile pour eux de marcher seuls du fait des caniveaux à ciel ouvert, des trottoirs occupés par les commerçants et utilisés comme parkings de stationnement des véhicules.
- Difficultés d’accéder à leurs bureaux : certains travailleurs, en situation de handicap, ont des difficultés pour accéder à leurs bureaux. Dans certains bâtiments, les escaliers n’ont pas de rampe. Certains ascenseurs n’ont pas de synthèse vocale. D’un autre côté, les personnes handicapées en fauteuil roulant rencontrent également des difficultés à utiliser l’ascenseur par la montée.
- Caractère inadapté du matériel de travail : ces travailleurs, en situation de handicap, ne bénéficient pas tous de matériels adaptés à leur handicap. La quasi-absence de meubles de bureau, de toilettes..., adaptés aux personnes de petite taille, a régulièrement été relevée par les enquêtés. « Après plusieurs demandes infructueuses (...), j’ai été obligée de financer

l'achat de mes meubles de bureau ... », réagit B. M., une réceptionniste.

Le caractère inadéquat de l'assurance maladie a également été mentionnée comme une des manifestations de l'inefficacité de la protection sociale des travailleurs à l'étude. En effet, certaines administrations offrent une assurance maladie aux travailleurs, en situation de handicap, en contrepartie de prélèvements mensuels faits sur leurs salaires. Cette assurance, supposée garantir à ces travailleurs l'accès aux soins en cas de maladies, fait objet de critiques. Elle ne prend pas en compte les maladies spécifiques aux personnes handicapées. À titre illustratif, cette police d'assurance ne prend pas en compte les lunetteries pour les malvoyants et les albinos, les crèmes solaires pour les albinos et aussi les appareils automédiques pour les personnes handicapées physiques, qui en ont besoin pour leur rééducation ou leur réadaptation fonctionnelle.

2.2.2 Facteurs explicatifs de l'inefficacité de la protection

Une description des facteurs explicatifs de l'inefficacité de cette protection est faite à travers le tableau ci-dessous :

Tableau n°3 : Données explicatives de l'inefficacité de la protection

Données explicatives	Fréquence	Pourcentage (%)
Stéréotypes ou préjugés réducteurs de quelques travailleurs	31	93.94
Manque de collaboration de quelques travailleurs en situation de handicap (victimisation permanente, non-respect des mesures de protection sociale)	2	06.06
Total	33	100.00

Source : Enquête de terrain, Mars 2025

Khi deux très significatif au seuil de 0.001 (25.48) pour 1 ddl (10.83).

Les résultats, qui précèdent, relèvent les avis de tous les enquêtés (N= 33) sur les raisons de l'inefficacité de la protection des travailleurs en situation de handicap, dans l'administration publique à Abidjan. Il en ressort une importante récurrence (31 : 93.94 %) des stéréotypes ou préjugés réducteurs de quelques travailleurs. Ces résultats impliquent que les personnes en situation de handicap ont des difficultés à se faire accepter dans leur milieu professionnel par certains de leurs responsables et collègues. En effet, du fait de leur handicap, ces travailleurs sont considérés comme des sous-hommes et des personnes recrutées par favoritisme. Pour certains de leurs responsables et collègues, ces travailleurs n'ont pas leur place au sein des administrations ; ils ne font qu'augmenter le nombre des travailleurs. J. K., un handicapé visuel, fait le témoignage de ces données « préconçues » en ces termes : « Le premier jour que mon responsable m'a rencontré, il a eu des appréhensions à mon égard. Il a demandé à un de mes collègues 'qui a fait venir celui-là ici ?' (...) 'qu'est-ce que je peux faire avec ce genre de personne, si ce n'est qu'augmenter mon personnel ? ' ». En réalité, les caractéristiques, sans fondements, attribuées à cette catégorie de travailleurs, mettent en difficulté leur protection. Des responsables et collègues de ces travailleurs nourrissent des idées plus ou moins dépréciatrices sur leur employabilité. Ils prétendent que les personnes en situation de handicap, insérées professionnellement, « ne sont jusqu'un fardeau pour les administrations », selon O. P., un enquêté de la catégorie « Travailleurs en situation de handicap ». Aussi, d'autres responsables vont même jusqu'à demander la mutation de ces travailleurs, en situation de handicap, dans d'autres services.

« Quand j'ai été affecté, ici, nous étions deux personnes handicapées : moi, non voyant et l'autre collègue, handicapé moteur. Notre responsable a refusé de nous maintenir. Alors, il a demandé nos réaffectations dans d'autres services. Mon collègue a été réaffecté ailleurs ; contrairement à moi, qui ai eu plus de chance parce que c'est ici que j'avais effectué mon stage (...) ; je dois cette chance à mon maître de stage qui était encore ici. ».

Tels sont les propos de N. F., un enquêté de la catégorie « Travailleurs en situation de handicap », qui confirment cette assertion. Selon l'enquêté de la DPPH, ces stéréotypes et préjugés réducteurs de cette catégorie de travailleurs seraient alimentés par la culture ancestrale qui perdure de nos jours. En effet, les personnes en situation de handicap moteur, par exemple, sont considérées dans nos communautés comme des personnes qui ne devraient pas exister. Ils sont appelés « saha mogoni » qui signifie littéralement « homme serpent » en malinké. Pour cela, nombreuses sont les familles qui cachent encore ce type d'enfants ou de personnes. Avoir une telle personne dans la famille est, pour ces personnes, une honte. Malgré l'évolution des mentalités, certaines personnes maintiennent encore « cet héritage culturel » en action. Elles se frustreront de les voir vivre dans les communautés et, de surcroît, intégrer le milieu professionnel. Cette situation devient de plus en plus dégradante pour ces travailleurs qui ont des responsabilités familiales, avec en moyenne 4 personnes en charge par individu.

Par ailleurs, l'étude a mis en évidence la responsabilité des personnes handicapées dans l'inefficacité de leur protection (2 : 06.06%). Certaines d'entre elles rendent difficile la collaboration avec leurs collègues et responsables. Malgré l'indulgence qui leur est souvent réservée, en cas de manquements de leur part à une des obligations quelconques du service, ces travailleurs restent moins coopératifs. Certains d'entre eux se font toujours passer pour des victimes de discrimination ou de harcèlement. L'expérience vécue par un travailleur, rapportée par l'enquêté de la DPPH du MEPS, est élogieuse :

« Ma collègue est handicapé moteur. Le plus souvent, elle vient en retard au travail et même aux réunions de direction. Et lorsqu'on lui fait la remarque, elle dit que c'est parce qu'elle est handicapée et a des difficultés à prendre les escaliers ; et donc elle attend que quelqu'un l'aide ou bien que l'ascenseur soit moins embouteillé avant de monter. Son retard nous empêche d'avancer dans notre travail. Cependant, lorsque l'un d'entre nous se plaint, elle prétend que nous n'avons pas de la compassion à son égard ; et cela crée des mésententes entre nous ».

De plus, d'autres travailleurs, en situation de handicap, refusent de respecter les mesures de protection mises en place pour leur sécurité. Le cas évoqué par K. K. D., un enquêté de la catégorie « ONG spécialisées dans la protection des personnes en situation de handicap », est édifiant :

« Nos services ont été saisis pour améliorer les conditions de travail d'une fonctionnaire, en situation de handicap, dont le bureau était au 3^e étage dans une administration. Avec les pannes répétées de l'ascenseur, son bureau était difficile d'accès. Nous avons eu des échanges avec sa hiérarchie qui a accepté d'installer son bureau au rez-de-chaussée du bâtiment, pour qu'elle soit à l'aise, compte tenu de son handicap. Contre toute attente, elle a refusé ce réaménagement et continue, à l'heure actuelle, de braver les pannes de l'ascenseur ».

Il est vrai que la responsabilité de quelques travailleurs, en situation de handicap, a été relevée comme un facteur de l'inefficacité de cette protection. Toutefois, le résultat très significatif du test d'hypothèse non paramétrique (Khi deux de Pearson) valide l'hypothèse de recherche selon laquelle : L'inefficacité de la protection des travailleurs, en situation de handicap dans l'administration publique à Abidjan, s'explique par des stéréotypes ou préjugés réducteurs de quelques-uns de leurs collègues et responsables.

3. Discussion

L'État ivoirien, conscient du fait que les personnes en situation de handicap font partie intégrante de la société, a fait de leur insertion sociale son *leitmotiv*. Pour ce faire, il a ratifié les lois internationales de protection des travailleurs, en situation de handicap, en mettant en place des institutions et instruments légaux visant leur protection. Contrairement aux travaux antérieurs, la présente étude a le mérite de passer en revue ces textes normatifs, qui renseignent sur l'existence des fondements juridiques de cette protection. À partir des données recueillies, il a été fait mention des caractéristiques professionnelles (fonction, ancienneté) et socio-familiales (genre, situation matrimoniale, nombre de personnes en charge) des enquêtés ; ce qui a été peu abordé dans la littérature scientifique. Ces caractéristiques ont

aidé à l'élaboration de certains matériaux qui ont identifié la spécificité de chaque enquête, en rapport avec l'inefficacité de cette protection. Cette mise en lien a permis de souligner l'objectivité des difficultés des enquêtés. Ces difficultés, qui procèdent de l'inefficacité de cette protection, se caractérisent par la discrimination en situation de travail, le non-respect des textes de lois en faveur des personnes en situation de handicap, l'absence de mesures d'accompagnement du recrutement « exceptionnel » et le caractère inadéquat de l'assurance maladie. Des travaux font également mention de ces difficultés (B. I. Sahi, et *al.*, 2019, p. 1). Cependant, il faut souligner que l'absence de profil de carrière des personnes en situation de handicap, documentée ailleurs (P. Grapin, 2004, p. 5 ; C. Bouchet, 2019, p. 1), n'a pas été observée dans la présente étude. Cela n'enlève rien à la validité des difficultés observées, vu que l'initiative de la recherche était plus guidée par l'objectivité de la description que par l'exhaustivité. Une présentation des déterminants de l'inefficacité de la protection a été faite. Les stéréotypes ou préjugés réducteurs de quelques travailleurs ont fortement été corrélés à cette inefficacité. Ce qui a validé l'hypothèse de recherche. Parallèlement, il ressort des enquêtes une occurrence plus ou moins minimale (06.06 % contre 93.04 %) de la responsabilité de quelques travailleurs, en situation de handicap, dans l'inefficacité de cette protection. Par cette modalité, la méthodologie adoptée se particularise par sa dimension d'analyses nomothétique et idiographique. La méthode mixte de recherche de type séquentiel explicatif, qui en est la structurante, a semblé être appropriée grâce à sa spécificité d'étayer le quantitatif par le qualitatif. La plupart des contributions ont plus ou moins eu une démarche qualitative qui n'a pris en compte que la présentation des vulnérabilités des travailleurs en situation de handicap. La présente étude a cette spécificité de présenter, mais surtout de justifier ces vulnérabilités pour dresser *in fine* un mécanisme de leur résorption, intégrant surtout les aspirations des locuteurs. Au total, la théorie de l'infrahumanisation de J.-P. Leyens (2015, p. 99, p. 113) a permis de construire les résultats de l'étude sous le prisme de l'acceptation selon laquelle, le groupe des travailleurs valides est plus humain que le groupe des travailleurs en situation de

handicap. Les stéréotypes réducteurs et attitudes négatives, de quelques travailleurs à l'endroit de ces vulnérables, reposent souvent sur des systèmes de croyances axés sur le « capacitisme », qui fait référence à des comportements qui dévalorisent et limitent le potentiel des personnes handicapées (Commission du droit de l'Ontario, 2012, p. 3). Par le biais de cette systématisation, l'étude a révélé le fond de la subjectivité de quelques enquêtés qui conçoivent la personne handicapée, comme un être moins digne d'être traité avec respect et moins apte à contribuer au développement de la société que les autres.

Conclusion

L'étude a porté sur l'inefficacité de la protection des travailleurs, en situation de handicap, dans l'administration publique à Abidjan. Son objectif était de décrire et d'expliquer l'inefficacité de cette protection. Les données ont été recueillies par l'étude documentaire, le questionnaire, le guide d'entretien et l'observation. Elles ont été traitées au moyen de la méthode de recherche mixte de type séquentiel explicatif. Il en découle deux unités de sens.

La première a abordé les généralités sur la protection de ces travailleurs. Il y a été question de présenter le cadre normatif (international et national) qui fonde la protection étudiée, les caractéristiques de ces travailleurs (type de handicap, données socio-familiales et professionnelles) et le système de protection existant (institution chargée du système de protection, mission de l'institution chargée de la protection, prestations de services en matière de protection).

La seconde unité de sens a étudié l'inefficacité de cette protection. Ont été abordés les manifestations de l'inefficacité de cette protection (discrimination en situation de travail, non-respect des textes de lois en faveur des personnes en situation de handicap, absence de mesures d'accompagnement du recrutement « exceptionnel », caractère inadéquat de l'assurance maladie) et ses facteurs explicatifs. Il ressort de l'étude que l'inefficacité de la protection de ces travailleurs est liée

aux stéréotypes ou préjugés réducteurs de certains de leurs collègues et responsables, validant ainsi l'hypothèse de recherche.

Pour une efficacité de cette protection, les enquêtés ont recommandé à l'État et ses administrations déconcentrées d'appliquer les mesures d'accompagnement prises en faveur des personnes en situation de handicap. L'application de ces mesures devrait permettre à celles-ci d'être dans des conditions de travail plus adaptées à leurs handicaps respectifs. Il a également été recommandé aux travailleurs, concernés par l'étude, de changer la perception négativiste que certains ont de leurs conditions d'être et d'avoir une confiance en eux-mêmes, tout en collaborant avec leurs collègues et supérieurs. Cette recommandation découle de la responsabilité de certains travailleurs, en situation de handicap, qui entame l'efficacité de cette protection. S'intéressant à d'autres variables, l'étude a volontairement mis « en pointillés » cette responsabilité qui pourra faire l'objet d'une analyse plus approfondie.

Références bibliographiques

- BOUCHET Célia, 2019, *Handicaps et inégalités professionnelles en France : des disparités qui se creusent au fil des parcours de vie*, Sciences Po LIEPP Working Paper N°84, 62 p.
- BUREAU INTERNATIONAL DE TRAVAIL, 2002, *La gestion du handicap sur le lieu de travail*. Genève, BIT, Recueil de directives pratiques 59 p.
- COMMISSION DU DROIT DE L'ONTARIO, 2012, *Promouvoir l'égalité des personnes handicapées par l'entremise des lois, des politiques et des pratiques : cadre provisoire*, 3 p. [On line], consulté le 11/06/2025 « www.lco-cdo.org/disabilities-draft-framework_FR.pdf. ».
- DIERCKX, Eléonore et SCHEPENS Bénédicte, 2024, *Quelles mesures Schneider Electric Uccle peut-elle mettre en place pour intégrer les personnes en situation de handicap, tout en conciliant leurs besoins spécifiques avec les réalités de l'entreprise ?* Faculté des

- sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université Catholique de Louvain, 129 p.
- EYRAUD Benoît Minoc Julie et HANON Cécile, 2018, *Choisir et agir pour autrui ? : Controverse autour de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes Handicapées*. Doin-John Libbey Eurotext, 33 p.
- GRAPIN Pierre, 2004, « L'emploi des personnes handicapées en question », *Études*, Vol. 400, N°1, pp. 31-41.
- HAVET Nathalie et SOFER Cathérine, 2002, « Les nouvelles théories économiques de la discrimination. Travail, genre et société », Vol. 7, N°1, pp. 83-115.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (Côte d'Ivoire), 1998, *Recensement général de la population et de l'habitation 1998*, 4, 122 p.
- JAFFRES Fanny, 2021, « Articulation entre politique inclusive et travail protégé des personnes handicapées : Le cas suédois », *Formation emploi*, Vol. 154, N°2, pp.177-195.
- JOHNSTON Lisa Grazina.et SABIN Keith, 2010, *Échantillonnage déterminé selon les répondants pour les populations difficiles à joindre*. Methodological Innovations Online, 5, (2), pp. 38-48.
- KOUAKOU Clément. Kouadio et Koba Adébo, 2015, *L'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire : Une étude diagnostique*, Centre de recherches pour le développement international, 34 p.
- KOUAME Marie-Noëlle Akissi et TIEMIAN Marcel Djangonéti, 2021, « Éducation et insertion de la jeune fille en situation de handicap dans le milieu socioprofessionnel en Côte d'Ivoire : Enjeux et défis », *SLC*, n°15, pp. 85-102.
- LEYENS Jacques-Philippe, 2015, *L'humanité écorchée. Humanité et infrahumanisation*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 197 p.
- NAGELS Marc, 2022, *Les méthodes mixtes, une perspective pragmatique en recherche*, Traité de méthodologie de la recherche en Sciences de l'éducation et de la formation. Enquêter dans les métiers de l'humain, Vol 1, N°3, 14 p.

- N'DA Paul, 2015, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*. Paris : L'Harmattan. 284 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 2007, *De l'exclusion à l'égalité : Réalisation des droits des personnes handicapées*, 14, 178 p.
- SAHI Banty Isabelle, TRA Bi Tra Isidore et SAHI Koffi Dieudonné Ibrahim, 2019, « Sexe, type de familiarité et perception du handicap mental chez des individus vivant en Côte d'Ivoire (Cas De La Trisomie 21) », *European Scientific Journal* June, 2019, Vol. 15, N°16, pp. 45-59.

(CARESFI)

INDEXATION INTERNATIONALE



Impact Factor Value of **0.773** based on International Citation Report (ICR) for the year **2024-2025**.

The URL for journal on our server is

<https://isindexing.com/isi/journaldetails.php?id=23843>

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index

www.ESJIndex.org

Indexation internationale :

<http://esjindex.org/search.php?id=7804>

Open Access
Journal

ISSN (en ligne et imprimé) :

2756-7389



QR Code



Email : revuecaresfi@gmail.com

Site Web : <https://www.caarsi-bf.net/>